## **TABLEAU N°21**

## Intoxication professionnelle par l'hydrogène arsénié

Date de création : 20 décembre 1942 Dernière mise à jour : 15 septembre 1955

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI de prise en charge	LISTE INDICATIVE des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Hémoglobinurie.	15 jours	Travaux exposant aux émanations
Ictère avec hémolyse.	15 jours	d'hydrogène arsénié, notamment: Traitement des minerais arsenicaux.
Néphrite azotémique. Accidents aigus (coma), en dehors des cas considérés comme	30 jours	Préparation et emploi des arséniures métalliques. Décapage des métaux ; détartrage
accidents du travail.	3 jours	des chaudières. Gonflement des ballons avec de l'hydrogène impur.